

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

**Arrêté du 20 octobre 2014 fixant au titre de l'année universitaire 2014-2015 le nombre d'étudiants en odontologie pouvant signer un contrat d'engagement de service public**

NOR : AFSH1424878A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministre des finances et des comptes publics et de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en date du 20 octobre 2014, le nombre d'étudiants en odontologie pouvant signer un contrat d'engagement de service public en application du décret n° 2013-735 du 14 août 2013 relatif au contrat d'engagement de service public durant les études odontologiques au titre de l'année universitaire 2014-2015 est fixé et réparti de la manière suivante :

UNITÉS DE FORMATION et de recherche en odontologie	NOMBRE DE CONTRATS d'engagement de service public offerts aux étudiants en odontologie
Paris-V	10
Paris-VII	10
Lorraine	9
Reims	8
Strasbourg	4
Lille-II	8
Auvergne - Clermont-Ferrand-I	10
Lyon-I	3
Brest	3
Nantes	5
Rennes-I	6
Aix-Marseille	3
Montpellier-I	3
Nice	3
Bordeaux-II	4
Toulouse-III	6
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>